

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2022

MESURES D'URGENCE RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL
EN VUE DU PLEIN EMPLOI - (N° 219)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS98

présenté par

M. Viry, M. Marleix, M. Bazin, Mme Corneloup, Mme Gruet, M. Juvin, M. Neuder,
Mme Valentin et M. Vincendet

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer au mot :

« concertation »

le mot :

« négociation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Les Républicains vise à redonner toute leur place aux partenaires sociaux.

Il s'agit ainsi non pas de juste « concerter » les partenaires sociaux, mais bien de négocier avec eux.

Tel est le but de cet amendement porté par le groupe Les Républicains, profondément attaché au respect du dialogue social.